

Événement sur l'habitation des personnes en perte d'autonomie:

Vivre et vieillir dans sa communauté, un défi de solidarité réalisable dans les Laurentides

Organisé par le CSS des Sommets et le CLD Laurentides
Tenu au Golf royal Laurentien, Saint-Faustin-Lac-Carré, MRC des Laurentides
Le 15 mai 2008

Résumé de la conférence d'Yves Vaillancourt sur
«Les PASSERELLES entre l'État, le marché et l'économie sociale
dans les politiques et les pratiques d'habitation
concernant les personnes âgées dans la MRC des Laurentides »

vaillancourt.yves@uqam.ca
www.larepps.uqam.ca

Introduction

À l'hiver 2007, j'ai été contacté au téléphone par François Gagnon, organisateur communautaire au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) des Sommets. C'était pour m'inviter, au nom d'une petite équipe du CSSS, qui comprenait aussi Jean Desnoyers et Suzanne Rivard, à participer à la préparation et à la réalisation de l'événement d'aujourd'hui. Je me suis empressé d'accepter l'invitation pour trois raisons. *Un*, parce que ça fait plaisir d'être relancé par un ancien étudiant qui, près de 30 ans plus tard, pense que son ancien professeur a encore quelque chose à dire!; *Deux*, parce qu'il m'a dit qu'il voulait que l'événement s'inspire de la vision développée dans un rapport de recherche auquel j'étais associé et qui s'intitulait effectivement : *Les passerelles entre l'État, le marché et l'économie sociale dans les services de logement social et d'hébergement pour les personnes âgées* (Vaillancourt et Charpentier, 2005); *Trois*, parce qu'il a précisé que l'invitation ne se limitait pas à faire une conférence pendant l'événement, mais impliquait que je sois associé à la préparation de l'événement.

J'ai donc accepté de m'impliquer de mon mieux dans la préparation et la réalisation de l'événement d'aujourd'hui. Au fil des mois, j'ai eu plusieurs échanges avec François Gagnon et son équipe, tantôt au téléphone, tantôt par internet, et une fois au cours d'une réunion tenue à Montréal. Entre mars 2007 et mai 2008, j'ai vu passer pas moins de sept scénarios de programmation et divers communiqués pour annoncer l'événement. En comparant ces diverses versions de programmes et de communiqués, il est possible de relever des ressemblances mais aussi des différences significatives. J'y reviendrai tout à l'heure.

Le mot *passerelles* est celui qui reviendra le plus souvent dans ma conférence. Mais de quelles passerelles parle-t-on? Au départ, je dirais que ce concept qui fait image symbolise pour moi à la fois le réseautage, l'intersectorialité, le partenariat, l'approche territoriale. Le travail en

passerelles s'impose au plan international, au plan national. Il s'impose aussi au plan local. Dans notre événement sur l'habitation d'aujourd'hui, il s'agit:

- De passerelles d'abord entre le CSSS des Sommets et le Centre local de développement (CLD) Laurentides;
- De passerelles entre le réseau SSS, le réseau du développement local, le réseau de l'habitation;
- De passerelles entre des acteurs du secteur public, du secteur privé et du tiers secteur (organismes bénévoles et communautaires, organismes coopératifs, acteurs de l'économie sociale etc.).

J'aimerais donner quelques informations succinctes concernant le processus et les résultats de *la recherche sur les passerelles*.

Tableau 1

La recherche sur les passerelles : quelques informations
<ul style="list-style-type: none"> • Pour avoir le Rapport (Vaillancourt et Charpentier, 2005) en format PDF: www.larepps.uqam.ca • <u>Objet</u>: les ressources résidentielles (RR) pour les <i>personnes âgées</i> (PA) en <i>légère perte d'autonomie</i> en surveillant les passerelles dans trois types de RR. Donc, non-rétention des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), ressources intermédiaires (RI) et ressources de type familial (RTF). Rétention des résidences privées à but lucratif (ABL), des offices municipaux d'habitation (OMH) + habitations à loyer modique (HLM), des coopératives d'habitation (COOPH) et organismes sans but lucratif (OSBL). • <u>Productions</u>: 12 études de cas tenant compte des trois secteurs dans quatre régions; trois portraits sectoriels (faits par M.-N. Ducharme et F. Aubry); une analyse transversale tenant compte des passerelles (cf. site du LAREPPS pour télécharger toutes ces productions en format PDF) • <u>2 conclusions</u> clé: 1) Briser l'isolement des acteurs en instaurant des passerelles souples et conviviales aux plans national, régional, local (tables de concertation, réseautage des valeurs et initiatives des 3 secteurs etc.); 2) Pour une politique publique (PP) large, inclusive, intégrée et co-construite par les acteurs concernés ...

En m'appuyant sur des résultats de recherche à la fois théoriques et empiriques concernant les politiques sociales et notamment celles qui ont trait à l'habitation des personnes âgées, je m'appête à plaider en faveur de *deux idées clé* pour favoriser l'amélioration des politiques publiques et des pratiques concernant l'hébergement et le logement des personnes âgées au Québec, dans les Laurentides et sur le territoire du CSSS des Sommets ou de la MRC des Laurentides.

I- Vers une politique publique intégrée d'habitation soucieuse de bâtir des passerelles entre le logement et l'hébergement

Pour qu'on se comprenne mieux et que mon analyse micro atterrisse avec plus de mordant sur le territoire de la MRC des Laurentides, je vous invite à examiner tout de suite trois tableaux qui vont éclairer par la suite le reste de ma présentation.

- *Le tableau 2* donne des exemples des trois types d'acteurs à surveiller dans le domaine de l'habitation sur le territoire local.

Tableau 2

Exemples des trois types d'acteurs en habitation (au plan plus micro)		
L'État	Le marché	Le tiers secteur
Les pouvoirs publics au plan local et régional (les maires...)	Les entreprises privées ABL	Les organismes bénévoles et communautaires
Société d'habitation du Québec (SHQ), Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) Conseillers municipaux OMH Centres locaux de développement (CLD), Centres de santé et de services sociaux (CSSS) Conférences régionales des élus (CRÉ), Santé publique Fonds publics	Les résidences privées ABL pour PA Les CHSLD privés Les entreprises financières Fonds privés	OSBL et COOP H Centres d'action bénévole (CAB), Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ), Association québécoise de défense des droits de personnes (AQDR) Groupes de ressources techniques (GRT), Sociétés d'aide au développement des communautés (SADC) Entreprise d'économie sociale d'aide à domicile Chiffons Caisses Desjardins Popote roulante Fonds syndicaux

- *Le tableau no 3* fournit quelques repères pour faire la distinction entre la formule *logement* et la formule *hébergement* qui cohabitent parmi d'autres formules à l'intérieur du concept plus englobant d'habitation. Noter que ce tableau est fait à partir d'un tableau de Dumais, Ducharme et Vermette (à paraître en 2008) qui s'inspirent eux-mêmes de Morin (1992) et de Ridgway et Zippel (1990).

Tableau 3

Habitation = logement + hébergement + autres H	
LOGEMENT	HÉBERGEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Des unités • Chez-soi (domicile) • Permanent • Libre-choix • Statut de locataire • Bail • Services sur base volontaire et optionnelle • Régulé par Loi sur l'habitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Des lits • Chez-eux (substitut) • Transitoire • Placement • Statut de bénéficiaire • Contrat d'hébergement • Adhésion à un plan de services ou traitement • Régulé par Loi sur la santé et les services sociaux

Source : Je me suis inspiré fortement de Dumais, Ducharme et Vermette, à paraître en 2008.

- *Le tableau no 4* fournit des exemples concrets de types de ressources résidentielles relevant soit de la formule logement soit de la formule hébergement dans l'habitation.

Tableau 4

Habitation = logement + hébergement + autres H : Exemples concrets	
LOGEMENT	HÉBERGEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • OMH et HLM • Grande majorité d'OSBL et de coops d'H • Minorité des résidences privées à but lucratif • Logements ordinaires • Autres formes d'habitation 	<ul style="list-style-type: none"> • CHSLD publics et privés • Petite minorité d'OSBL et de coops d'H • Majorité des résidences privées à but lucratif • Ressources intermédiaires • Ressources de type familial

Maintenant, pour mieux définir ce que j'entends par une politique publique intégrée d'habitation dans la MRC des Laurentides, je vais dire un mot concernant *le problème* auquel elle veut s'attaquer.

Dans un texte récent (Desnoyers, 2007) et dans l'exposé qu'il vient de faire, Jean Desnoyers a bien fait ressortir ce que veut dire concrètement le fait de vieillir dans la MRC des Laurentides. À partir des données démographiques qu'il a synthétisées, nous saisissons que les personnes âgées de 65 ans et plus sur le territoire de la MRC sont surreprésentées par rapport à celles que l'on

peut comptabiliser dans l'ensemble de la région et dans l'ensemble du Québec. Certes, les personnes âgées veulent rester chez elles, le plus longtemps possible, avec des revenus décents et une bonne qualité de vie. Mais cela n'est pas toujours possible. Le maintien des revenus et du pouvoir d'achat n'est pas assuré dans tous les cas. Selon l'emplacement, la taille et le caractère plus ou moins urbain et rural des vingt municipalités, l'accessibilité au logement, à l'hébergement, aux services à domicile, au transport peut varier considérablement. Les élus municipaux, dans les petites localités rurales, s'inquiètent devant le phénomène de l'exode des personnes âgées vers les milieux plus urbains. Un certain nombre de retraités s'ajoutent sur le territoire quand ils arrivent à la soixantaine, mais d'autres s'en éloignent quand ils ou elles arrivent à 70 ans et plus. Dans ce contexte, il devient évident qu'une bonne politique publique d'habitation pour les PA peut faire la différence entre le fait de pouvoir rester sur le territoire ou de devoir le quitter. En somme, dépendamment de la qualité et de la pertinence des politiques publiques et des pratiques sociales développées, le fait de vieillir et de vivre sur le territoire peut générer des problèmes et / ou offrir des opportunités. Cela vaut pour les personnes âgées elles-mêmes, pour les communautés locales et pour le développement. La revitalisation des territoires locaux et des communautés locales est un déterminant de la santé et du bien-être. Elle constitue un vecteur de qualité de vie pour les personnes âgées et l'ensemble de la population. La prise de conscience de ces enjeux est sous-jacente à la mobilisation à laquelle a donné lieu l'événement d'aujourd'hui (Desnoyers, 2007; Développement social, 2005).

La politique publique d'habitation pour les personnes âgées, en perte *d'autonomie* ou pas, que j'appelle de tous mes vœux, se doit d'abord d'être *une politique publique inclusive et intégrée*, c'est-à-dire une politique qui mise sur des *passerelles* entre le monde de l'hébergement et celui du logement. Pour me faire comprendre ici, je vous propose de tirer des enseignements succincts de deux brefs historiques, l'un plus macro et l'autre plus micro.

Premièrement, je vous renvoie à l'*historique de la politique québécoise de l'hébergement et de l'habitation* en surveillant l'existence des passerelles ou leur absence. Nous avons examiné de près cet historique dans notre rapport de recherche sur les passerelles (Vaillancourt et Charpentier, 2005: p. 117-127). Je me contente ici de nommer les quatre grandes étapes en espérant vous donner le goût d'aller dans le rapport :

1. *Première étape (1950-1967)*: au cours de ces années, l'État québécois a une politique d'hébergement, mais n'a pas encore sa politique propre d'habitation (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas une politique fédérale d'habitation qui a des retombées au Québec tout comme dans d'autres provinces canadiennes).
2. *Deuxième étape (1967-1990)*: l'État québécois a une politique publique d'hébergement et une politique publique d'habitation. Mais ces deux politiques s'ignorent l'une l'autre en demeurant séparées à la manière de deux silos.
3. *Troisième étape (1990-2008)*: les deux politiques publiques commencent à se rapprocher et à avoir des «*atouchements*», mais sans être intégrées l'une à l'autre. Le besoin des passerelles commence à être ressenti par certains acteurs

aux plans local, régional et national¹. Mais ces passerelles entre le monde de l'hébergement et celui du logement n'existent pas encore. Elles sont à construire.

4. *Quatrième étape (2008...)*: une nouvelle étape qui pourrait commencer et dans laquelle le défi serait d'établir des passerelles entre la PP d'hébergement et la PP d'habitation sans soumettre l'univers de l'hébergement à celui de l'habitation, ni l'univers de l'habitation à celui de l'hébergement.

Deuxièmement, je vous propose de faire une réflexion rapide sur le thème des passerelles en lien avec le processus de préparation de l'événement d'aujourd'hui.

D'abord, surveillons l'évolution du *titre* de l'événement qui a changé dans les diverses versions du programme:

- Dans une version de la programmation datée de juillet 2007, il est question de « l'événement sur l'hébergement communautaire des personnes en perte d'autonomie ».
- Dans une version datée de la fin août 2007, il est question de « l'événement sur l'habitation et le logement communautaire des personnes en perte d'autonomie ».
- Dans la version datée du printemps 2008, il est question de « l'événement sur l'habitation des personnes en perte d'autonomie ».

Par contre, le *sous-titre* de l'événement est demeuré le même tout au long du processus de préparation: « Vivre et vieillir dans sa communauté, un défi de solidarité réalisable dans les Laurentides ».

L'évolution de la première partie du titre de l'événement attire notre attention sur un passage graduel de « l'hébergement communautaire » vers celui de « l'habitation » en passant par une formulation intermédiaire concernant « l'habitation et le logement communautaire ». En fait, dans le dernier libellé retenu, le concept d'habitation jouit d'une signification large et inclusive qui lui permet d'inclure à la fois la formule hébergement et la formule logement, voire même d'autres formes d'habitation dont certaines qui permettent d'être propriétaire et non pas locataire de son domicile. Cette évolution de la terminologie s'est exprimée non seulement dans le titre de l'événement, mais aussi dans l'ensemble du programme et dans les communiqués pour en faire l'annonce².

¹ Cette intuition de la nécessité d'établir des passerelles est apparue par exemple à certains moments à l'intérieur des travaux de la commission parlementaire concernant le projet de loi 83 au cours de l'année 2005.

² Dans la version finale du programme, le seul sous-titre qui n'a pas fait l'objet d'une mise à jour est celui qui coiffe le travail en atelier à 15h05 : « De nouvelles formules d'hébergement à développer dans la MRC des Laurentides ». En lisant le reste du programme on peut se dire que les organisateurs voulaient plutôt faire référence à de « nouvelles formules d'habitation ».

Comment expliquer l'évolution du titre de l'événement? Mon explication est la suivante : *Au début, le CSSS des Sommets a commencé à planifier l'événement en étant un peu seul dans son coin.* Puis, en cours de route, le CSSS a fait des efforts pour se réseauter avec d'autres acteurs de la MRC, voire de la région et du Québec, dans le but de pouvoir penser et organiser un événement plus inclusif, percutant et contributif. C'est ce qui a amené le CSSS des Sommets à *établir des passerelles avec le CLD Laurentides* de manière à ce que les deux organismes mettent ensemble l'épaule à la roue pour organiser l'événement en partenariat.

Paradoxalement, je n'ai pas trouvé de référence à l'événement d'aujourd'hui dans le projet clinique du CSSS des Sommets (2007) que j'ai lu récemment en préparant ma conférence. Ce constat m'a intrigué puisque ce projet a été préparé en 2006 et a été révisé en février 2007. Comment se fait-il qu'on ne parlait pas de l'événement d'aujourd'hui dans le projet clinique ? J'ai posé cette question à François Gagnon qui s'est empressé de me répondre après s'être concerté avec Alain Paquette, le responsable de l'information au CSSS. Ça vaut la peine de citer la réponse fournie:

« Mon souvenir, c'est que c'est au retour des fêtes à l'hiver 2007 que cette priorité organisationnelle fut annoncée par la direction générale.

C'est dans ce contexte que l'organisation communautaire fut interpellée pour réfléchir et proposer une action en regard de ces besoins et de cette priorité.

Appartenant à une communauté de pratique, le réflexe de l'organisation communautaire a été de vous contacter. Suzanne Rivard avait effectué des recherches sur internet et avait pris connaissance de votre texte produit sur les « passerelles ». Nos échanges ont donc débuté au début de ces mois d'hiver 2007.

Nous avons adhéré à cette idée de concevoir l'habitation plutôt que les lits dans le contexte plus large de nos actions dans et avec la communauté.

Par la suite, nous nous sommes mis en mode représentation pour favoriser que notre établissement s'associe à l'instance locale de développement économique, le CLD. »
(Gagnon, 12 mai 2008)

Cette explication des origines de l'événement corrobore celle que j'ai fournie plus haut. Au début, l'événement concernait seulement le thème et les acteurs de l'hébergement. En cours de route, il a été élargi au thème et aux acteurs de l'habitation en faisant de la place notamment aux pratiques, aux politiques et aux acteurs du logement. D'où la variété des modèles que représentent les « quatre initiatives d'habitation » qui seront présentées plus tard dans la journée. Cette riche diversité signifie qu'on ne parlera pas de l'habitation des personnes âgées, en perte d'autonomie ou pas, en demeurant enfermés dans l'univers restreint des CHSLD, des ressources intermédiaires et des ressources de type familial auxquels se réfèrent spontanément les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux (MSSS, 2005). C'est ce qui explique la présence, dans l'événement d'aujourd'hui, d'un certain nombre de spécialistes oeuvrant dans le monde des OSBL et des coopératives d'habitation, de même que dans le monde des OMH et des résidences

privées et la place que je leur confère dans ma courte bibliographie (FRAPRU, 2008; ROHQ, 2008; Morin, Aubry et Vaillancourt, 2007; ARCPQ, 2008).

Dans mon langage, je dirais que l'événement, dans sa préparation et sa réalisation, témoigne d'efforts significatifs pour bâtir des passerelles. Il m'est difficile de dire si ces efforts ont été suffisants. Mais je dois attester qu'ils ont été réels. En somme, l'événement d'aujourd'hui, dans sa genèse, ses objectifs et sa programmation, illustre très bien le sens du concept de « passerelles » que nous avons utilisé dans un rapport de recherche récent (Vaillancourt et Charpentier, 2005) et qui revient dans le titre de ma conférence d'aujourd'hui.

À mes yeux, le fait que le colloque ne soit pas organisé par le CSSS des Sommets tout seul, ni par le CLD Laurentides tout seul a fait une différence importante. En d'autres termes, le fait que le CSSS des Sommets et que le CLD Laurentides aient établi des passerelles entre eux et avec d'autres acteurs socioéconomiques du territoire a fait la différence pour que la politique publique d'habitation et d'hébergement concernant les personnes vieillissantes soit meilleure.

Sans passerelles, le CSSS et les autres acteurs classiques du réseau de la santé et des services sociaux auraient eu tendance à parler seulement d'*hébergement*, de patients et de lits/places.

Sans passerelles, le CLD Laurentides et d'autres acteurs du développement local auraient eu tendance à parler seulement de *logement*, de résidents/locataires et d'unités d'habitation, voire de condominiums. Grâce au CLD, c'est le monde des municipalités qui devient connecté avec l'événement d'aujourd'hui³. Il faut mentionner le rôle de plus en plus central des municipalités, des municipalités régionales de comtés (MRC), des CLD, des CSSS dans l'élaboration et la mise en application des politiques publiques dans le territoire de la MRC des Laurentides, notamment dans les politiques publiques de logement et d'hébergement. Les politiques publiques, les politiques sociales en particulier, ne relèvent pas seulement des pouvoirs publics centraux situés à Ottawa ou à Québec. Elles relèvent de plus en plus, aussi, des paliers de pouvoir publics locaux et régionaux. La journée d'aujourd'hui témoigne de façon tangible de cette donnée.

Dans le vocabulaire du CLD local, voici comment la journée d'aujourd'hui était présentée dans son dernier rapport d'activités rendu public en avril 2008 :

« Collaborer à l'organisation d'une journée de sensibilisation et d'information auprès des organismes et décideurs publics et privés du territoire sur l'impact du vieillissement de la population sur les besoins d'habitation dans les municipalités de la MRC en partenariat avec le CHSLD [sic] des Sommets et la SHQ ». (CLD Laurentides, 2008 : p. 40).

On peut penser que libellé n'avait pas été rédigé par le CLD tout seul mais qu'il était le fruit d'une concertation étroite entre le CSSS et le CLD.

³ Je vois les CLD comme des instruments de développement des passerelles. Ils constituent des lieux de rencontre entre les autorités municipales et les acteurs de développement indissociablement économique, social et durable dans la société civile et sur le marché. Les CLD sont des traits d'union entre l'État, le marché et la société civile.

II- Vers une politique publique coconstruite par une diversité d'acteurs concernés sur le territoire

L'autre clou que je veux enfoncer a trait au thème de la souhaitable coconstruction de la politique publique d'habitation des personnes âgées dans la MRC des Laurentides.

Depuis que j'ai pris ma retraite, il y a 18 mois, j'ai conservé des activités de recherche qui me passionnent. Entre autres, il y a celles que j'ai menées sur le thème de la *coconstruction* sur lequel j'ai fait un certain nombre de présentations publiques et écrit plusieurs textes au cours des derniers mois. Le mot construction pourrait faire peur. Mais je compte l'utiliser aujourd'hui en le mettant le plus possible à votre portée et en le faisant atterrir dans des exemples concrets. En fait, dans mes textes récents sur la coconstruction (Vaillancourt, 2008), il m'est arrivé souvent d'utiliser le dossier du logement social pour illustrer mon propos. Cela m'a permis de mettre en relief que la politique québécoise de logement social, au cours des 20 dernières années surtout, a donné lieu à la fois à de la coproduction et à de la coconstruction. Or, tant dans cette coproduction que dans cette coconstruction, il est possible de noter une très forte participation des acteurs du tiers secteur, notamment des OSBL et des coopératives d'habitation (voir le tableau 2).

Avant d'aller plus loin, je dois d'abord définir ce que j'entends par coproduction et coconstruction d'une politique publique. Dans des travaux récents (Vaillancourt, 2008), je suis parti d'une recension des écrits pour découvrir que le concept de coproduction des politiques publiques était utilisé depuis 30 ans dans la littérature internationale, tandis que celui de coconstruction l'était depuis 2 ou 3 ans. La coproduction se distingue de la coconstruction dans la mesure où elle a trait à *la mise en œuvre* d'une politique publique, tandis que la coconstruction a trait à son *élaboration*, ou *définition*. Dans nos sociétés développées, à l'âge d'or de l'État providence, l'État et les pouvoirs publics avaient tendance à élaborer seuls les politiques publiques, ce qui donnait lieu à de la *monoconstruction*. En outre, dans plusieurs domaines, par exemple dans le domaine de l'administration de la sécurité du revenu, ils avaient tendance à mettre en œuvre leurs politiques en misant sur un réseau d'organismes publics dans les territoires locaux et régionaux (par exemple, les centres travail Québec des années 1970 et 1980, les ancêtres des Centres locaux d'emploi (CLE) d'aujourd'hui. Cela donnait lieu à de la *monoproduction*. Mais depuis la crise et la transformation des politiques publiques providentialistes (Dumais, Ducharme et Vermette, à paraître en 2008), on assiste à une augmentation de la coproduction qui surgit lorsque des organisations du secteur public ou du tiers secteur sont mises à contribution dans la mise en application (dimension organisationnelle) d'une politique publique. Cette croissance de la coproduction n'est pas toujours associée à une croissance de la coconstruction, mais dans certains domaines dont celui du logement social, c'est ce qui s'est passé dans la mesure où le réseau des OSBL et des coopératives d'habitation a historiquement participé non seulement à la mise en œuvre d'un programme d'habitation comme AccèsLogis, mais à sa définition (Vaillancourt, 2008 : section 3.2).

En somme, la coconstruction est le contraire de la monoconstruction qui existe lorsque l'État ou les pouvoirs locaux (par exemple les élus municipaux) construisent les politiques publiques tout seuls. Plus positivement et plus concrètement, la coconstruction existe lorsque les pouvoirs

publics, par exemple sur le territoire de la MRC des Laurentides, font de la place à la participation des acteurs socioéconomiques du marché et de la société civile pour élaborer les politiques publiques, par exemple, dans le domaine de l'hébergement et de l'habitation des personnes âgées. Une *politique publique coconstruite* fait donc appel à la participation et à la délibération des acteurs politiques et socioéconomiques venant des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile.

Une fois qu'on a indiqué une préférence en faveur de la coconstruction des politiques publiques et qu'on a écarté le recours à la monoconstruction qui consisterait, pour l'État et les pouvoirs publics, à définir les politiques publiques en restant tout seuls dans leur coin, il faut bien reconnaître que la coconstruction peut donner lieu à une diversité de scénarios. Ainsi, j'ai distingué *trois scénarios de coconstruction* en marquant nettement ma préférence pour le troisième (Vaillancourt, 2008 : section 2.3).

1. Il y a le *scénario d'une coconstruction néolibérale* dans lequel les pouvoirs publics élaborent les politiques publiques en favorisant la participation des seuls acteurs dominants du marché et de la société civile.
2. Il y a le *scénario d'une coconstruction corporatiste* dans lequel les pouvoirs publics élaborent les politiques publiques en favorisant la participation de certains groupes d'intérêts du marché et de la société civile et en excluant la participation d'autres groupes.
3. Il y a le *scénario d'une coconstruction démocratique et solidaire* dans lequel les pouvoirs publics élaborent les politiques publiques en favorisant une inclusion et une délibération entre une diversité d'acteurs enracinés dans le marché et dans la société civile sans oublier les acteurs du tiers secteur et de l'économie sociale.

On l'aura compris, j'éprouve une préférence pour une coconstruction démocratique et solidaire qui pourrait et devrait s'appliquer dans le dossier de politique publique qui retient notre attention aujourd'hui. Parlons donc d'une politique publique locale d'habitation concernant les personnes âgées ou vieillissantes, qu'elles soient en perte d'autonomie (légère ou lourde) ou qu'elles ne le soient pas. Certes, cette politique locale d'habitation a besoin, pour s'épanouir, du soutien d'un environnement de politique régionale et nationale (québécoise et fédérale) d'habitation. Mais les avancées des politiques locales d'habitation, en retour, interpellent les politiques régionales et nationales pour qu'elles évoluent dans la bonne direction. Une bonne politique d'habitation implique l'aménagement d'une offre de formules résidentielles diversifiées et accessibles. Cette politique, dans les cas de derniers recours, prendra tantôt la *forme de l'hébergement* dans des CHSLD, des ressources intermédiaires et des ressources de type familial qu'on doit continuer à améliorer pour effectivement les « transformer en milieux de vie ». Mais la politique d'habitation dont il est question ici, pour les personnes âgées et d'autres populations vulnérables, ne peut pas se limiter au fait de miser seulement sur l'hébergement⁴. Dans la grande majorité des cas, parce

⁴ Je suis totalement d'accord avec « l'implantation de l'approche milieu de vie en CHSLD » et dans d'autres ressources de type hébergement (CSSS des Sommets, 2007 : p. 22 et 23). Mais le champ de l'innovation sociale ne

que c'est la formule que les gens préfèrent, elle doit miser aussi sur *d'autres formules résidentielles relevant du logement et de la propriété avec ou sans services (dont les services de soutien communautaire)*. À condition, bien entendu, que la politique de soutien à domicile soit à la hauteur et que des services de soutien communautaire soient disponibles pour que le *vivre chez soi* demeure associé à une qualité de vie décente.

En ce qui touche la diversité des modèles et des formes d'habitation qui doivent être inventées et réalisées, je n'en dirai pas plus à ce moment-ci dans la mesure où je sais que la présentation de *quatre initiatives d'habitation communautaire* qui sera faite au début de l'après-midi ne manquera pas de stimuler nos réflexions et nos imaginations. Dans le même sens, j'imagine que ceux et celles parmi vous qui ont eu la chance, le 27 mars dernier, de participer à une journée sur l'habitation communautaire organisée entre autres par le Réseau québécois des OSBL d'habitation pour les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière (RQOH, 2008), ont déjà en tête une diversité de formules et d'initiatives concrètes susceptibles de renouveler les pratiques et les politiques d'habitation.

En somme, si la politique d'habitation concernant les personnes âgées de la MRC des Laurentides est coconstruite de manière démocratique et solidaire, je suis convaincu que la contribution des acteurs du tiers secteur permettra qu'elle soit plus large et intégrée et fasse place à une diversité de modèles permettant de bien répondre à une plus grande diversité de besoins.

Conclusion

Je suis preneur pour que l'on recherche des formes d'hébergement alternatif pour des personnes âgées et adultes en lourde perte d'autonomie. Mais je trouve que l'expression « hébergement alternatif », fréquemment utilisée dans le réseau SSS pour stimuler et évaluer l'innovation, est elle-même « piégeante » et ambiguë pour ceux et celles qui s'intéressent à de véritables innovations sociales. Je préfère parler de politiques et de pratiques d'habitation alternatives ou de « ressources alternatives à l'hébergement » comme le font Lachapelle et Calcé (2008), les directeurs généraux du CSSS des Sommets et du CLD Laurentides, dans leur message aux participants de l'événement⁵.

Il me semble que l'événement d'aujourd'hui pourrait marquer le pas dans une démarche en direction d'une politique publique d'habitation à la fois intégrée et coconstruite concernant les personnes âgées de la MRC des Laurentides. L'événement lui-même symbolise la possibilité, la

doit pas se limiter à ce défi. Dans le même sens, il faut faire plus que « Favoriser la concertation entre les services de soutien à domicile et ceux du volet hébergement » (Ibid., p. 22).

⁵ En ce sens, la certification obligatoire des résidences privées à but lucratif et non lucratif est une nécessité. Mais on peut se demander si sa mise en application, en raison des indicateurs et des critères qui sont retenus, ne risquerait pas d'être ajustée à la formule hébergement, plus qu'à la formule logement, ce qui pourrait malmener l'identité des OSBL d'habitation pour personnes âgées qui subissent le processus de certification.

pertinence et la nécessité d'une telle démarche. Mais il demeure évident qu'il faudra plusieurs mois de travail additionnels pour que cette politique publique prenne forme de façon tangible dans le développement local.

Pour que la politique publique d'habitation concernant les personnes âgées et d'autres personnes vulnérables sur le territoire local et régional s'inscrive en direction du scénario que j'ai qualifié de démocratique et solidaire (voir section II), il faudra à mes yeux qu'on dépasse, ici comme ailleurs, la formule trop restrictive des partenariats public-privé (PPP) à la mode ces années-ci. Je fais référence au défi d'élargir les PPP de manière à inclure les acteurs du tiers secteur (bénévole, communautaire, coopératif et d'économie sociale). Ces acteurs ont été présents dans la préparation et la réalisation de l'événement d'aujourd'hui et leur parole nous a enrichis. Mais ils sont peut être arrivés sur le tard lors de la préparation de l'événement. En outre, à mon sens, leur poids dans les délibérations conduisant à l'émergence d'une nouvelle politique publique démocratique et solidaire aurait avantage à être encore plus grand et prégnant. Cela permettrait de solidifier certains projets d'habitation en émergence. À cet égard, le projet clinique du CSSS des Sommets (2007 : p. 22) avance, pour l'année 2008-2009, une proposition qui semble aller dans cette direction en référence à la clientèle personnes âgées : « Élargir le partenariat entre le secteur public et privé pour améliorer la qualité et l'efficacité des services aux personnes âgées ». Mais comment est-ce que le CSSS et le CLD sur le territoire de la MRC pourraient améliorer les passerelles entre eux, voire les ouvrir davantage à la participation d'autres acteurs du marché et de la société civile pour favoriser cet élargissement du partenariat ?

Bibliographie courte

Association des résidences et CHSLD privés du Québec (ARCPQ) (2008). *L'Adresse*, Le journal de l'ARCPQ, vol. 4, no 1, avril 2008. Voir le site : www.arcpq.org.

Centre local de développement (CLD) Laurentides (2008). *Rapport annuel 2007*, Ste-Agathe, CLD Laurentides, avril 2008, 45 p. Voir le site : www.cldlaurentides.org.

Centre de santé et des services sociaux (CSSS) des Sommets (2007). *Projet clinique*, Sainte-Agathe-des-Monts, CSSS des Sommets, version d'octobre 2006 révisée en février 2007, 25 p. Voir le site : www.csss-sommets.com.

Desnoyers, Jean (2007). *Portrait de la population de 65 ans ou plus de la MRC des Laurentides*, document Powerpoint, Sainte-Agathe, CSS des Sommets, septembre 2007, 21 p.

Développement social (2005). Numéro spécial sur « Les Laurentides et le développement social », *Développement social*, vol. 6, no 2, novembre 2005. Voir le site : www.inspq.qc.ca/developpementsocial.

- Dumais, Lucie, Ducharme, Marie-Noëlle et François Vermette (2008). « Habitation communautaire et personnes vulnérables », première version d'un chapitre rédigé pour un livre édité par le CAP Habitat communautaire, ARUC-ÉS, UQAM, Montréal, version du 24 avril 2008, 24 p.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2008). *Le FRAPRU frappe encore*, no 114, février 2008. Voir le site du FRAPRU : www.frapru.qc.ca.
- Gagnon, François (2008). *Courriel envoyé à Yves Vaillancourt le 12 mai 2008* sur les origines du projet d'événement au début de l'année 2007.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2005). *Un défi de solidarité. Les services aux aînés en perte d'autonomie. Plan d'action 2005 – 2010*, Québec, MSSS, 52 p. Voir le site : www.msss.gouv.qc.ca.
- Morin, Paul, Aubry, François et Yves Vaillancourt (2007). *Les pratiques d'action communautaire en milieu HLM. Inventaire analytique*. Rapport de recherche réalisé par le LAREPPS/UQAM pour la Société d'habitation du Québec, Québec, Gouvernement du Québec, mai 2007, 179 p. Voir le site de la SHQ : www.habitation.gouv.qc.ca.
- Lachapelle, Yves et Paul Calcé (2008). *Message aux participants* [à la journée de réflexion du 15 mai 2008]. Voir le site : www.cldlaurentides.org.
- Regroupement des Offices d'habitation du Québec (ROHQ) (2008). *Quadrilatère*, Le bulletin d'information des Offices d'habitation, vol. 7, no 1, janvier-février 2008. Voir le site du ROHQ : www.rohq.qc.ca.
- Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) (2008). *Le Réseau*, Le bulletin du RQOH et des fédérations membres, no 22, janvier 2008. Voir le site : www.rqoh.com.
- Vaillancourt, Yves et Michèle Charpentier (sous la direction de) (2005). *Les passerelles entre l'État, le marché et l'économie sociale dans les services de logement social et d'hébergement pour les personnes âgées*, Montréal, LAREPPS-UQAM, novembre 2005, 165 p. Texte téléchargeable en format PDF sur le site : www.larepps.uqam.ca.
- VAILLANCOURT, Y., avec la collaboration de P. Leclerc (2008). *Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques publiques*, Cahiers du LAREPPS no 08-01, en copublication avec les cahiers du CRISES et de l'ARUC-ISDC, janvier 2008, 32 p. Voir www.larepps.uqam.ca.